

Avis de l'industrie No 26-02
2/2/2026
Pour diffusion immédiate

Note : La répartition des trajets accessibles passent à 100 % par appel électronique dès le 1er mars 2026

Conformément aux règles de TLC adoptées le 25 mars 2025, à compter du 1er mars 2026, tous les trajets en taxi WAV actuellement régulés par le programme de répartition accessible, seront répartis par le programme en appel électronique, qui routera les trajets avec les sociétés suivantes d'appel électronique agréés TLC :

- Arro
- Trottoir
- Myle

MTM ne sera plus un fournisseur de taxi accessible à compter du 1er mars 2026.

Les passagers pourront également réserver des voyages par l'intermédiaire des services susmentionnés en composant le numéro d'une nouvelle ligne d'assistance accessible aux taxis au 646-599-9999.

Les chauffeurs de taxi WAV recevront une prime de 10 \$ pour chaque voyage effectué par le biais de la ligne directe. Pour être admissible à la prime, vous devez être inscrit au Fonds d'amélioration des taxis (TIF). Les formulaires d'inscription sont disponibles à l'adresse https://www.nyc.gov/assets/tlc/downloads/pdf/tif_driver.pdf

À titre de rappel, conformément aux règles du chapitre 80 de TLC, tout chauffeur qui refuse le service aux personnes handicapées peut être condamné à une amende pouvant atteindre 500 \$ pour la première infraction, et peut être révoqué à la suite d'infractions répétées.

Pour toute question relative au programme accessible par appel électronique, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante : ODRC@tlc.nyc.gov.